



REUNION DU 10 JANVIER 2023

PV N.15

PRESIDENT : M. LIOBET GUILHEM

PRESENTS : MM. DUGENY RODOLPHE - COUTURAUD CORENTIN – FRACHET OLIVIER - VILLENEUVE MICHEL - BALESTRAT CHRISTIAN – DUFOSSET ALEXANDRE.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d’appel devant la commission d’appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l’article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat(Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

**La commission rappelle à toutes les équipes que l’utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude +
Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.**

La commission rappelle également que les frais d’arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d’arbitrage directement à l’arbitre.

Carton Vert Attitude +

**Lors des 4 premières journées de championnat les membres de la Commission des Jeunes se sont déplacés sur les rencontres pour vérifier et venir en aide aux clubs pour le déroulement de l’action.
La commission rappelle aux clubs et aux éducateurs que la mise en place du carton vert est OBLIGATOIRE.**

La commission continuera à visiter les clubs pour leurs matches



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

CATÉGORIE U15

U15 CRITERIUM FOOT A 8 :

Match N°52427.1 SA le Palais / US Feuillardiers prévu le 14/01/23 :

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain du Palais sur vienne le match du critérium U15 a 8 est annulé.

Match N°52425.1 Limoges ASPTT / SA Le Palais du 12/11/22 :

La commission des jeunes annule l'amende infligée au club de Limoges ASPTT pour feuille de match hors délai, après vérification et crédite le club de 21euros.

U15 DEPARTEMENTAL 2 POULE A :

Match N°51970.1 Fun 87 GJ / Ent foot sud la croisille du 17/12/22 :

Suite à l'absence du club de Ent Foot Sud La Croisille la commission enregistre le résultat :

Fun 87 : 3 (3 pts) / Foot sud 87 / La croisille : 0 (-1 pt)

Amende de 22 euros au club Ent foot sud 87 la Croisille pour son 1^{er} forfait.

U15 D2 2 PHASE :

La commission prend en compte l'engagement des équipes suivantes : Entente AFP Aurence /Roussillon ; Entente Limoges ASPTT Landouge ; Limoges Bastide.

Les 3 clubs seront débités de 48,46 euros de frais d'inscription.

CATÉGORIE U17

U17 D1 phase 1 :

Match N°51913 Ent Couzeix Chapetelat / Ent Panazol / Aurence-Roussillon du 03/12/22 :

Suite au PV de la commission de discipline du 04/01/23 La commission enregistre le résultat

Ent Couzeix Chaptelat : 3 (3 pts) / Ent Panazol Aurence-rous : 0 (-1 pt)

Suite à l'impossibilité aux ententes d'accéder au niveau U 17 R2, les équipes de SA Le Palais et du CS Feytiat, respectivement 1^{er} et 4^{ème} du classement, sont promus en U 17 R2



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

Coupe U17 :

Les clubs voulant recevoir la finale le samedi 17 juin sont invités à déposer leur candidature au près du District de la Haute-Vienne

Coupe U15

Le match entre AS Aix sur vienne et Fun 87 prévu le 14/01/23 :

L'équipe de Aix sur vienne disputant un tour de coupe nouvelle aquitaine le match est décalé au 04/02/23

Les clubs voulant recevoir la finale le samedi 3 juin sont invités à déposer leurs candidatures au district de la Haute-Vienne.

COUPE U19

Les clubs voulant accueillir la finale le Dimanche 11 juin sont invités à déposer leurs candidatures au District de la Haute-Vienne.

Prochaine réunion de la Commission des jeunes le mardi 17 janvier 2023 à 18h30

Le Président
M. LIOBET GUILHEM

Le secrétaire
M. DUFOSSET Alexandre

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI